



Algérie Télécom
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Boumerdes
Sous-Direction technique

Boumerdes le : 28/08/2024

Mise en Demeure
N° 28/2024

A

Monsieur le Responsable (Gérant) de l'Entreprise LAHOUIOUI HACENE

Sise au Cité 290/500 Logts Bloc 29 Bordj Bou Arreridj

Objet : 2 eme Mise en demeure.

- Vu le Contrat n° 15/ 2021 portant Travaux de remplacement réparation et de développement du réseau de distribution optique « ODN » ;
- Vu la notification du Contrat en date du 02/02/2021 ;
- Vu le délai contractuel arrêté à 43 jours calendaires ;
- Vu l'ODS de démarrage n°217/2023. Du 14/08/2023 ;
- Vu l'ODS d'arrêt n°35/2023. Du 14/08/2023
- Vu l'ODS de reprise n°35/2024. Du 19/05/2024
- Vu la reprise Des Travaux le 19/05/2024 (Sortie de la commission sur site).
- Signalant le manquement de vos engagements contractuels, à savoir :
 - Absences répétitives et continue sur le chantier depuis le 08/08/2024 sans motif valable ;

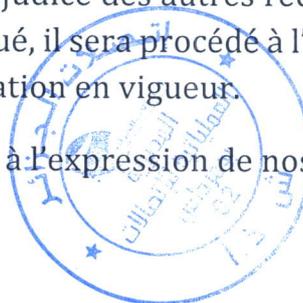
Votre entreprise est **Mise en Demeure** pour la deuxième fois à l'effet de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour rattraper le retard enregistré ;
- Reprendre les travaux sur chantier pour l'achèvement des travaux dans un délai de 05 jours ;

Et ce sous **soixante-douze (72) heures** à compter de la date de réception de la présente mise en demeure.

Faute de quoi, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie Télécom détient au titre du marché sus-indiqué, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations.



السيد الحسين عبدلي
الهدير العملياني للاتصالات
بومرداس